

**OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS ET LES BONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS DE LA SOCIETE**



INITIEE PAR LA SOCIETE



PRESENTEE PAR

CM-CIC Securities

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES D'EURAZEO**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Eurazeo a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 6 juillet 2011, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Eurazeo.

Le présent document d'information complète la note d'information relative à l'offre publique d'échange simplifiée d'Eurazeo sur OFI Private Equity Capital visée par l'AMF le 5 juillet 2011, sous le numéro 11-288, en application d'une décision de conformité en date du 5 juillet 2011.

Des exemplaires du présent document et de la note d'information d'Eurazeo sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Eurazeo (www.eurazeo.com). Des exemplaires de ce document et de la note d'information d'Eurazeo peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Eurazeo
32 rue de Monceau
75008 Paris
France

CM-CIC Securities
6, avenue de Provence
75441 Paris Cedex 09
France

Un communiqué sera diffusé au plus tard le 7 juillet 2011 conformément aux dispositions des articles 231-28 et 221-3 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1	INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES d'EURAZEO	4
1.1	Mise à jour des informations relatives à Eurazeo	4
1.1.1	Communiqué de presse du 26 avril 2011 : « Acquisition d'OFI Private Equity ».....	4
1.1.2	Communiqué de presse du 6 mai 2011 : « Note d'opération relative à la distribution exceptionnelle d'actions ANF Immobilier ».....	6
1.1.3	Communiqué de presse du 10 mai 2011 : « Information financière du 1 ^{er} trimestre 2011 »	6
1.1.4	Communiqué de presse de la société Europcar en date du 10 mai 2011 : « Placement d'une émission additionnelle de 100M euros »	12
1.1.5	Communiqué de presse en date du 12 mai 2011 : « Discussions exclusives en vue de l'Acquisition de Foncia ».....	13
1.1.6	Communiqué de presse en date du 18 mai 2011 : « Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2011 ».....	14
1.1.7	Communiqué de presse en date du 24 mai 2011 : « Attribution gratuite d'une action nouvelle pour 20 anciennes »	15
1.1.8	Communiqué de presse de la société Europcar en date du 24 mai 2011 : « Europcar reçoit le Prix du meilleur dossier de financement pour 2010 décerné par le Club des Trente »	15
1.1.9	Communiqué de presse en date du 6 juin 2011 : « Eurazeo acquiert 45% de Moncler »	16
1.1.10	Communiqué de presse en date du 17 juin 2011 : « Eurazeo acquiert OFI PRIVATE EQUITY »	18
1.1.11	Communiqué de presse en date du 28 juin 2011 : « Eurazeo accompagne le développement de Fonroche ».....	18
1.2	Capital social d'Eurazeo.....	19
1.3	Nombre maximum de titres remis dans le cadre de l'Offre.....	19
1.4	Facteurs de risques liés à l'opération.....	19
1.5	Fonds de roulement net d'Eurazeo.....	19
1.6	Capitaux propres et endettement	19
1.7	Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission.....	19
1.8	Dépenses liées à l'émission.....	19
1.9	Dilution	20
1.10	Informations complémentaires (relatives aux conseillers, rapports des experts)	20
1.10.1	Rapport du Commissaire aux apports.....	20

1.10.2	Rapport de l'expert indépendant.....	20
1.10.3	Rapport des commissaires aux comptes en application de l'article L. 225-148 du Code de commerce	21
2	PERSONNES RESPONSABLES.....	22
2.1	Responsable du document	22
2.2	Pour Eurazeo.....	22
2.3	Responsables du contrôle des comptes.....	22
2.3.1	Commissaires aux comptes titulaires.....	22
2.3.2	Commissaires aux comptes suppléants	22

1 INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES d'EURAZEO

1.1 Mise à jour des informations relatives à Eurazeo

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Eurazeo figurent dans le document de référence d'Eurazeo pour l'exercice 2010, déposé auprès de l'AMF le 19 avril 2011 sous le numéro D.11-0331 (le « **Document de Référence** »), et sont incorporées par référence dans le présent document.

Le Document de Référence est disponible en version électronique sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Eurazeo (www.eurazeo.com, rubrique « Communication Financière » / « Information Réglementée »). Il peut par ailleurs être obtenu sans frais auprès d'Eurazeo (32 rue de Monceau, 75008 Paris).

Eurazeo publie ses communiqués de presse en ligne sur son site Internet (www.eurazeo.com, rubrique « Presse » / « Communiqués de presse Eurazeo » / « Communiqués de presse entreprises » et « Communication Financière » / « Information Réglementée » / « Communiqués publiés au titre de l'information permanente »). Eurazeo a notamment publié les communiqués suivants portant sur les événements significatifs survenus depuis le dépôt du Document de Référence.

1.1.1 *Communiqué de presse du 26 avril 2011 : « Acquisition d'OFI Private Equity »*

Le communiqué de presse du 26 avril 2011 est reproduit ci-dessous :

« ACQUISITION D'OFI PRIVATE EQUITY PAR EURAZEO

Eurazeo et OFI Private Equity Capital annoncent la conclusion d'un accord définitif en vue de l'acquisition par Eurazeo d'OFI Private Equity Capital, société d'investissement française spécialisée dans l'investissement majoritaire dans les PME, cotée sur NYSE Euronext. Aux termes de cet accord, la MACIF, Olivier Millet et les autres principaux actionnaires d'OFI Private Equity Capital se sont engagés à apporter la totalité de leurs participations détenues dans OFI Private Equity Capital (représentant 75 % des actions et 79 % des bons de souscription d'actions - BSA), sa société de gestion et son associé commandité en contrepartie de la remise d'actions nouvelles Eurazeo. La réalisation de l'opération est soumise à des conditions suspensives, notamment réglementaires et de concurrence.

OFI Private Equity investit de façon majoritaire dans des PME dont la valeur d'entreprise est inférieure à 150/200 millions d'euros. La société détient à ce jour un portefeuille de 10 sociétés, solidement positionnées sur leurs marchés et animées par des équipes de management expérimentées. En quelques années, OFI Private Equity est devenu un acteur dynamique du marché de l'investissement dans les PME, et joue un rôle d'actionnaire de long terme dans le développement de chacune de ses participations.

Avec cette acquisition, Eurazeo affirme sa volonté d'être un acteur incontournable de l'investissement dans des entreprises au potentiel de transformations significatif. Elle lui permet de consolider sa position sur le marché du capital investissement en France et en Europe et d'en couvrir dorénavant presque tous les segments.

Patrick Sayer, Président du Directoire d'Eurazeo, a déclaré : « Nous sommes très heureux de réaliser l'acquisition d'OFI Private Equity, dont les activités d'investissement sont parfaitement complémentaires de celles d'Eurazeo. Le segment des PME, couvert par OFI Private Equity, se révèle très attractif au regard du potentiel d'opérations et de plus-values récurrentes pour Eurazeo. Le développement d'une véritable expertise sur ce segment constitue pour nous un nouveau pilier de création de valeur à long terme et va nous permettre d'intervenir plus profondément encore dans la dynamisation du tissu des PME françaises. Au-delà de cette opportunité, stratégique et financière, OFI Private Equity, dont la philosophie d'investissement est proche de celle d'Eurazeo, possède des actifs de qualité, tous leaders dans leurs secteurs, et une équipe de management qui a fait ses preuves et que nous souhaitons accompagner dans son développement. »

Olivier Millet, Président du Directoire d'OFI Private Equity, a ajouté : « Nous nous réjouissons de rejoindre Eurazeo dont la philosophie d'investissement est très proche de la nôtre : agir en actionnaire actif, professionnel et responsable. La création d'une filiale contrôlée mais gardant son autonomie nous permettra de nous consacrer pleinement à la recherche, à la réalisation et au suivi de nouveaux investissements dans les PME tout en bénéficiant de l'expérience et du réseau d'Eurazeo. Je tiens à remercier particulièrement tous les actionnaires qui ont soutenu OFI Private Equity Capital depuis 2007 ; ils pourront nous accompagner dans cette nouvelle phase de développement. »

MODALITES DE L'OPERATION

L'opération sera réalisée, après détachement des dividendes OFI Private Equity Capital et Eurazeo et une fois les conditions suspensives satisfaites, par (i) l'apport à Eurazeo par les principaux actionnaires de leur participation dans OFI Private Equity Capital (actions et BSA), la société de gestion et son associé commandité et le rachat par OFI Private Equity Capital préalablement à la réalisation de cet apport de l'intégralité des Parts A du FCPR OFI PEC 2 détenues par la MACIF et MUTAVIE et (ii) le dépôt d'une offre publique d'échange par Eurazeo visant les actions et les BSA d'OFI Private Equity Capital. Cette offre serait suivie d'un retrait obligatoire en cas de franchissement du seuil de 95 % du capital et des droits de vote d'OFI Private Equity Capital. Si ce seuil n'était pas atteint, une fusion avec Eurazeo pourrait être proposée aux actionnaires d'OFI Private Equity Capital.

Les actions remises en échange par Eurazeo dans le cadre des traités d'apport et de l'offre publique d'échange seront des actions nouvelles Eurazeo.

La parité d'échange, calculée en fonction de l'ANR d'OFI Private Equity Capital au 31 mars 2011, est de 10 actions Eurazeo pour 54 actions de la société et de 1 action Eurazeo pour 110 BSA de chaque catégorie, ce qui représente une prime de 14,1% par rapport au cours de bourse du 21 avril 2011, de 134,7 % sur les BSA 1 et de 124,5 % pour les BSA 2. La société de gestion et la société commanditée seront apportées pour environ 12 millions d'euros. Au total, sur la base du cours de bourse d'Eurazeo au 21 avril 2011, cette opération valorise OFI Private Equity Capital, sa société de gestion et son associé commandité à 132 millions d'euros.

A l'issue de l'opération, et en supposant que tous les titres auront été apportés à l'offre publique d'échange, les actionnaires d'OFI Private Equity Capital détiendront environ 3,7 % du capital d'Eurazeo. La MACIF, MUTAVIE et Olivier Millet seront soumis à des engagements de conservation des titres Eurazeo sur une période de 18 mois, à compter de la réalisation des apports.

Monsieur Michel Léger, du cabinet BDO, a été nommé en qualité d'expert indépendant par le Conseil de Surveillance d'OFI Private Equity Capital.

Ce communiqué ne constitue pas et ne doit pas être regardé comme une offre publique d'acquisition de titres OFI Private Equity Capital par Eurazeo.

Conformément au droit français, la documentation relative à l'offre publique qui comportera les termes et conditions de l'offre sera soumise à l'Autorité des marchés financiers (AMF). »

1.1.2 Communiqué de presse du 6 mai 2011 : « Note d'opération relative à la distribution exceptionnelle d'actions ANF Immobilier »

Le 6 mai 2011, Eurazeo a publié un communiqué annonçant la publication d'une note d'opération relative à la distribution exceptionnelle d'actions ANF Immobilier.

Cette distribution a fait l'objet d'un prospectus ayant reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers n°11-143 en date du 5 mai 2011 (disponible sans frais au siège social d'Eurazeo et sur les sites internet de la Société www.eurazeo.com et de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org).

1.1.3 Communiqué de presse du 10 mai 2011 : « Information financière du 1^{er} trimestre 2011 »

Le communiqué de presse du 10 mai 2011 est reproduit ci-dessous :

« - Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2011 : 867 m€, +5,9 % a données publiées retraitées de la cession de B&B Hotels

- ANF Immobilier et APCOA ont été les deux principaux contributeurs à la croissance de l'activité

- Chiffre d'affaires : +2,0 % à périmètre et taux de change constants

- ANR au 31 mars 2011 : 75,8 € par action contre 74,8 € au 31 décembre 2010¹

- une trésorerie de 782 m€ au 31 mars 2011 : des ressources significatives pour de nouvelles acquisitions

- Eurazeo a annoncé le 26 avril dernier la signature d'un accord définitif en vue de l'acquisition de la société cotée OFI Private Equity, spécialisée dans l'investissement majoritaire dans les PME.

¹ Les investissements non cotés étant maintenus à leur valeur du 31/12/2010.

En millions d'euros	2011	2010	Variation	2010	Variation
Chiffre d'affaires consolidé	publié	publié retraité*	publiée retraitée*	à périmètre et taux constants**	à périmètre et taux constants**
1 ^{er} trimestre	866,8	818,3	+5,9%	849,4	+2,0%

* +5,9 % hors prise en compte de B&B Hotels au 1^{er} trimestre 2010 (déconsolidée au 1^{er} juillet 2010) et +0,4 % à données publiées avec prise en compte de B&B Hotels au 1^{er} trimestre 2010

** Intègre les chiffres d'affaires des acquisitions réalisées par les sociétés du Groupe du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 et à taux de change constants.

Le 1^{er} trimestre de l'année n'est pas très significatif du niveau d'activité compte-tenu de la saisonnalité, en particulier pour Europcar.

Les performances des sociétés Accor, Edenred et Rexel, consolidées par mise en équivalence, ne sont pas commentées ici, Accor et Edenred ayant d'ores et déjà publié leur communiqué relatif à l'information sur le 1^{er} trimestre 2011 respectivement les 20 et 18 avril, et Rexel publiant le sien le 12 mai.

I- PERFORMANCE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE AU 1^{ER} TRIMESTRE 2011

Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Industrie et Services au 1^{er} trimestre 2011 ressort à 845,2 millions d'euros. Il progresse de 4,6 % à données publiées retraitées* et de 1,6 % à données comparables.

Le chiffre d'affaires de l'activité Immobilier progresse de 108,5 % au 1^{er} trimestre 2011, à 18,4 millions d'euros, sous l'effet de la prise en compte des loyers de B&B Hotels reçus, alors que ces revenus, considérés comme des revenus intra-groupe, étaient retraités au 1^{er} trimestre 2010, et de la poursuite de la progression soutenue des loyers. Retraité des cessions d'immeubles réalisées et après intégration des livraisons de projets de restructuration sur le patrimoine de centre-ville, ANF Immobilier affiche une progression de 15,1 % à périmètre constant.

Evolution du chiffre d'affaires

	1 ^{er} trimestre				
	2011 publié	2010 publié retraité*	Variation publiée retraitée**	2010 à périmètre et taux constants**	Variation à périmètre et taux constants**
Holding	3,2	1,6	+98,0%	1,6	+98,0%
Eurazeo	3,0	1,4	+110,4%	1,4	+110,4%
Autres	0,2	0,2	+7,1%	0,2	+7,1%
Immobilier	18,4	8,8	+108,5%	16,0	+15,1%
ANF Immobilier	18,4	8,8	+108,5 %	16,0	+15,1%

Autres (EREL)	-	-	-	-	-
Industrie & Services	845,2	807,8	+4,6%	831,8	+1,6%
APCOA	174,8	159,2	+9,8%	162,9	+7,3%
Elis	268,0	250,0	+7,2%	263,4	+1,7%
Europcar	402,4	398,6	+1,0%	405,4	-0,7%
Autres	-	0,1	N/A	0,1	N/A
Total	866,8	818,3	+5,9%	849,4	+2,0%

* +5,9 % hors prise en compte de B&B Hotels au 1^{er} trimestre 2010 (déconsolidée au 1^{er} juillet 2010) et +0,4 % à données publiées avec prise en compte de B&B Hotels au 1^{er} trimestre 2010

** Intègre les chiffres d'affaires des acquisitions réalisées par les sociétés du Groupe du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 et à taux de change constants.

APCOA

Une croissance solide du chiffre d'affaires

APCOA a réalisé au 1^{er} trimestre 2011 un chiffre d'affaires de 174,8 millions d'euros, en hausse de 9,8 % à données publiées et de +7,3 % à données comparables. Cette bonne performance du chiffre d'affaires s'explique par la croissance du segment Aéroports par rapport au 1^{er} trimestre 2010, ainsi que par une amélioration dans la plupart des pays sur les parkings de centre ville.

Par géographie, les 4 principaux pays contributeurs au chiffre d'affaires (Allemagne, Norvège, Royaume-Uni et Italie) affichent des croissances à données comparables entre 5 % et 10 %, témoignant de la solidité de la reprise économique dans les principales zones géographiques du Groupe.

Cette accélération de la croissance, conjuguée à la renégociation des contrats déficitaires au Royaume-Uni, qui s'est poursuivie au 1^{er} trimestre 2011, se traduit par une nette amélioration de la marge opérationnelle.

Elis

Amélioration de l'activité

La contribution d'Elis au chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2011 d'Eurazeo ressort à 268,0 millions d'euros, en hausse de 7,2 % en publié et de +1,7 % à données comparables.

En France, l'activité location-entretien est en croissance sur le 1^{er} trimestre 2011 (+3,0 % à données publiées et +2,0% à données comparables) avec la poursuite de la hausse du chiffre d'affaires en Hôtellerie - Restauration (+2,8 % à données comparables), une inversion de tendance sur le marché Industrie, Commerce et Services avec une augmentation de 2,5 % sur ce trimestre (+2,0 % à données comparables), et une croissance de 2,5 % à données comparables sur le marché de la Santé.

A l'international, la croissance est de 35,7 % (+2,2 % à données comparables). L'ensemble des pays contribue à cette croissance avec des progressions solides en Allemagne et en Italie. Malgré un contexte économique particulièrement difficile, les filiales espagnoles et portugaises ont poursuivi leur croissance.

Europcar

Chiffre d'affaires quasiment stable : nouvelle augmentation du revenu par jour de location – réduction volontaire des volumes dans les segments les moins contributifs

Le chiffre d'affaires consolidé d'Europcar du 1er trimestre 2011 s'élève à 402,4 millions d'euros, en hausse de 1,0 % à données publiées et en légère baisse de 0,7 % à données comparables par rapport au 1er trimestre 2010. Ce trimestre, peu significatif pour l'industrie de la location de véhicules courte durée, enregistre toujours le niveau d'activité le plus faible de l'année.

L'amélioration continue du revenu moyen par jour de location (+3,2 % à taux de change constants), pour le onzième trimestre consécutif, a presque entièrement compensé la diminution des volumes. Celle-ci est consécutive, pour l'essentiel, à la réduction volontaire de l'activité dans les segments les moins contributifs. Ce 1er trimestre a également été pénalisé, mais dans une moindre mesure, par les catastrophes naturelles en Australie et Nouvelle Zélande en début d'année, et par la faiblesse persistante de l'économie espagnole. L'activité du Groupe a en revanche pleinement profité de la vigueur de l'économie allemande et de ses fortes positions sur ce marché, ainsi qu'en Italie et en Belgique. Le taux d'utilisation de la flotte est resté élevé à 70,9 %.

Face au risque de retard dans les livraisons de véhicules consécutif au tremblement de terre au Japon, Europcar a pris des mesures préventives de régulation de sa flotte en étroite coopération avec les constructeurs. A ce jour, la Société pense pouvoir disposer des véhicules nécessaires à son activité pour les mois à venir.

Le 6 avril, Europcar a lancé le service car2go à Hambourg, en collaboration avec Daimler. 200 Smart ont été mises en service, équipées de la technologie embarquée exclusive car2go qui offre aux abonnés un service de location à la minute, sans réservation ni contrainte. L'accueil par la population d'Hambourg est très positif et l'activité des premières semaines globalement conforme aux attentes, ce qui confirme la pertinence de ce nouveau service de mobilité urbaine.

ANF Immobilier

Nouvelle hausse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'ANF Immobilier au 1er trimestre 2011 s'élève à 18,4 millions d'euros contre 16,9 millions d'euros au 1er trimestre 2010, en hausse de 15 % à périmètre constant. Les loyers du patrimoine de centre-ville ont progressé de 29 % à périmètre constant. La hausse des loyers de B&B de 1 % est due à l'indexation.

Pour le patrimoine de centre-ville, les renégociations de baux commerciaux, tant à Lyon qu'à Marseille, ont permis une forte progression des loyers à périmètre constant – les loyers de commerces progressent de 31 % à Lyon et de 26 % à Marseille à périmètre constant.

Grâce à la poursuite de la livraison du projet Mansarde à Lyon et à la location complète du projet de logements étudiants à Marseille (Ilot 17), les loyers en habitations progressent de 18 % à périmètre constant. Le programme de bureaux de 13 000 m² occupés par la Ville de Marseille (Fauchier), livré au 4^e trimestre 2010, générera en 2011 un loyer supplémentaire de 2,2 millions d'euros.

Pour 2011, ANF Immobilier confirme son objectif de forte croissance des loyers de centre-ville de 15 % à périmètre constant. Les loyers de la Société s'établiront à plus de 73 millions d'euros, soit une progression de 8 % à périmètre constant.

II- TRESORERIE

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 mars 2011*	Au 31 décembre 2010
Trésorerie immédiatement disponible	758,8	880,4
Intérêts courus sur les obligations échangeables en actions Danone	-35,4	-24,6
Divers actifs – passifs	58,4	53,2
Trésorerie	781,9	909,0
Dettes non affectées	-110,3	-110,3
Trésorerie nette	671,6	798,7

* Données non auditées.

La trésorerie ressort à 782 millions d'euros au 31 mars 2011 contre 909 millions d'euros au 31 décembre 2010. Le principal événement intervenu depuis le 31 décembre 2010 est le remboursement anticipé de la dette d'Immobilière Bingen d'un montant de 103 millions d'euros.

La Société dispose toujours par ailleurs d'une ligne de crédit syndiqué non tirée de 1 milliard d'euros et d'engagements disponibles à hauteur de 110 millions d'euros sur Eurazeo Partners.

III - ACTIF NET REEVALUE

Sur la base de la seule mise à jour des titres cotés, de la trésorerie et des autres actifs / passifs, l'Actif Net Réévalué d'Eurazeo au 31 mars 2011 s'établit à 75,8 euros par action. Il ressortait à 74,8 euros par action au 31 décembre 2010. En prenant ANF Immobilier à sa quote-part d'actif net réévalué et non à son cours de bourse, l'ANR au 31 mars 2011 serait de 76,8 euros par action contre 76,5 euros par action au 31 décembre 2010.

La méthodologie de valorisation est conforme aux recommandations faites par l'International Private Equity Valuation Board (IPEV). La valorisation des investissements non cotés est principalement fondée sur des multiples de comparables ou de transactions et a été maintenue à la valeur du 31 décembre 2010. Pour les investissements cotés, la valeur retenue est la moyenne sur 20 jours des cours pondérés des volumes. Les actifs cotés, la trésorerie nette et l'autocontrôle ont été mis à jour au 31 mars 2011. »

ANNEXES

Annexe 1 - Actif net réévalué au 31 mars 2011 (non audité)

	% dét.	Nb titres	Cours (€)	ANR au 31 mars 2011 (en M€)	Avec ANF à son ANR ANF @ 39,0 €
Investissements non cotés				1 464,3	
Investissements cotés				1 571,6	
Rexel	21,69%	56 512 714	17,11	967,0	
LT (Ipsos)	24,98%		33,98	58,3	
Accor	8,86%	20 101 821	31,71	637,5	
Edenred	8,90%	20 101 821	20,09	403,8	
Dette nette Accor/Edenred				-494,9	
Accor/Edenred net* (1)		20 101 821		546,3	
Immobilier				655,0	728 ,9
ANF Immobilier	59,04%	16 208 515	34,44	558,2	632,1
Colyzeo et Colyzeo 2 (1)				96,8	
Autres Titres cotés					
<i>Danone (nantis OEA)</i>	2,54%	16 433 370	42,60	700,0	
<i>Dette Danone (OEA)</i>				-700,0	
Danone net					
Autres Titres				23,1	
Eurazeo Partners				8,4	
Autres (SFGI, ...)				14,7	
Trésorerie				781,9	
Dette non affectée				-110,3	
Impôts sur les plus-values latentes et actifs d'impôt				-79,4	-94,0
Autocontrôle	3,22%	1 865 245		88,1	
Valeur totale des actifs après IS				4 394,3	4 453,7
ANR par action				75,8	76,8
Nombre d'actions				58 005 351	58 005 351

* Net des dettes affectées

(1) Les titres Accor détenus indirectement au travers des fonds Colyzeo sont classés sur la ligne relative à ces fonds

Méthodologie de valorisation

La méthodologie de valorisation est conforme aux recommandations faites par l'International Private Equity Valuation Board (IPEV). La valorisation des investissements non cotés est principalement fondée sur des multiples de comparables ou de transactions. Pour les sociétés cotées, la valeur retenue est la moyenne sur 20 jours des cours pondérés des volumes.

Les valeurs retenues pour les investissements non cotés ont fait l'objet d'une revue détaillée effectuée par un évaluateur professionnel indépendant, Accuracy, conformément à la lettre de mission signée. Cette revue conforte les valeurs retenues et constate que la méthodologie d'évaluation est conforme aux recommandations de l'IPEV. »

1.1.4 Communiqué de presse de la société Europcar en date du 10 mai 2011 : « Placement d'une émission additionnelle de 100M euros »

Une traduction du communiqué de presse en langue anglaise du 10 mai 2011 est reproduite ci-dessous :

« Europcar Groupe S.A. (« Europcar »), société anonyme de droit français, a annoncé ce jour le placement par EC Finance plc (l'« Emetteur »), un véhicule de financement *ad hoc* qui ne lui est pas affilié, d'une émission d'obligations portant intérêt à 9 ¾% dues en 2017 et bénéficiant de suretés (9¾% *Senior Secured Notes due 2017*) pour un montant total en principal de 100 millions d'euros et à un prix d'émission de 109,75% (les « Obligations Additionnelles »). Les Obligations Additionnelles seront émises au titre d'une augmentation de l'émission obligataire en vertu de laquelle des obligations portant intérêt à 9 ¾% dues en 2017 et bénéficiant de suretés avaient été émises pour un montant de 250 millions d'euros (les « Obligations Existantes ») au titre d'un contrat d'émission en date du 2 juillet 2010 (le « Contrat d'Emission »).

Il est envisagé que le règlement-livraison des Obligations Additionnelles ait lieu le 13 mai 2011.

Europcar a l'intention d'utiliser le produit des Obligations Additionnelles pour financer les achats de flotte de véhicules et rembourser une partie de la tranche subordonnée due au titre du Nouveau Contrat de Financement d'Actifs Revolving Senior (*New Senior Asset Revolving Facility*).

A travers l'émission des Obligations Additionnelles, Europcar souhaite encore augmenter la flexibilité de sa structure de financement de sa flotte de véhicule.

A propos des Obligations Additionnelles

Les Obligations Additionnelles seront assimilées aux Obligations Existantes pour les besoins du Contrat d'Emission et notamment en ce qui concerne, les renonciations, avenants, remboursement et offres d'achats. »

1.1.5 *Communiqué de presse en date du 12 mai 2011 : « Discussions exclusives en vue de l'Acquisition de Foncia »*

Le communiqué de presse du 12 mai 2011 est reproduit ci-dessous :

« BRIDGEPOINT ET EURAZEO ENTRENT EN DISCUSSIONS EXCLUSIVES AVEC BPCE EN VUE DE L'ACQUISITION DE FONCIA AVEC POUR AMBITION D'EN FAIRE L'ACTEUR DE REFERENCE DES METIERS D'ADMINISTRATION DE BIENS RESIDENTIELS

Leader européen des services immobiliers résidentiels, Foncia dispose d'un réseau de plus de 600 agences immobilières, animé par près de 7 000 collaborateurs. Présent en France, en Suisse, en Allemagne et en Belgique, le Groupe propose une offre globale de services sur le marché de l'immobilier résidentiel : gestion locative, gestion de copropriété, conseil à la vente, recherche de financement, assurance ou diagnostics techniques. Foncia a réalisé un chiffre d'affaires de 580 millions d'euros en 2010, après une croissance soutenue sur les 10 dernières années.

Bridgepoint et Eurazeo souhaitent faire de Foncia l'acteur de référence européen des métiers d'administration de biens résidentiels. Pour cela, ils encourageront la mise en œuvre d'un projet industriel ambitieux qui a pour objectif de poursuivre la redynamisation commerciale du Groupe en s'appuyant sur une politique de ressources humaines misant sur la formation et sur la satisfaction client et sur des investissements marketing importants. En outre, dans un marché encore très fragmenté, Foncia aura la possibilité de continuer à jouer pleinement son rôle de consolidateur à travers une politique d'acquisitions sélective.

Patrick Sayer, Président du Directoire d'Eurazeo, a déclaré : « Nous sommes très heureux d'annoncer aujourd'hui, aux côtés de Bridgepoint, l'acquisition de Foncia. Il s'agit d'une très belle société, leader sur le secteur des services immobiliers résidentiels en France avec devant elle de formidables opportunités de transformation. Nous avons en effet l'ambition de faire de Foncia l'acteur de référence des métiers d'administration de biens résidentiels. Avec les équipes de Foncia, nous allons poursuivre les investissements et accompagner la modernisation de son métier pour permettre à Foncia de renforcer sa position de leader en France et en Europe, tant par la taille que par la qualité de ses services. »

Benoît Bassi, Président de Bridgepoint, a également déclaré : « Nous sommes très heureux d'être parvenus à cet accord pour l'acquisition de Foncia en association avec Eurazeo. Nous souhaitons travailler en lien étroit avec le management en place, afin d'accompagner la croissance de Foncia, en mettant l'accent sur la formation des collaborateurs, la modernisation des outils informatiques et le développement d'offres commerciales originales pour faire de Foncia l'acteur européen de référence des métiers d'administration de biens résidentiels ».

Yves Gevin, Président du Directoire de Foncia a ajouté : « L'ensemble du comité de direction se réjouit de cette opération à laquelle il apporte son total soutien. Eurazeo et Bridgepoint partagent pleinement notre ambition. Leur soutien humain et financier nous permettra de poursuivre le développement de Foncia et devenir l'acteur de référence de l'administration de biens résidentiels. »

La valeur d'entreprise de Foncia ressort à 1,017 milliard d'euros. Eurazeo et Bridgepoint investiraient de l'ordre de 480 millions d'euros de fonds propres (dont 240 millions pour Eurazeo et Eurazeo Partners). BPCE réinvestirait 200 millions d'euros à des conditions qui protègent les retours d'Eurazeo et de Bridgepoint. Le solde de l'acquisition serait financé par une dette de 395 millions d'euros. La société disposerait par ailleurs de 90 millions d'euros de financement disponible pour accompagner son développement.

L'opération reste soumise à la consultation des instances représentatives du personnel et à l'accord des autorités de la concurrence. »

1.1.6 Communiqué de presse en date du 18 mai 2011 : « Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2011 »

Le communiqué de presse du 18 mai 2011 est reproduit ci-dessous :

« Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2011

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société Eurazeo, réunie aujourd'hui à Paris, a approuvé l'ensemble des résolutions et notamment les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2010, ainsi que le dividende proposé au titre de l'exercice 2010, soit 1,20 euro par action. Ce dividende en numéraire sera mis en paiement le 26 mai 2011.

L'Assemblée Générale a également approuvé la distribution exceptionnelle de réserves sous forme de titres ANF Immobilier, à raison d'une action ANF Immobilier pour trente actions Eurazeo.

Cette distribution sera réalisée le 26 mai 2011. Pour en bénéficier, les actions Eurazeo devront avoir été acquises au plus tard le 20 mai 2011.

Afin de faciliter la gestion des rompus résultant de l'attribution d'actions ANF Immobilier, il sera détaché de chaque action Eurazeo ayant droit à la distribution exceptionnelle un droit d'attribution d'actions ANF Immobilier correspondant à un 1/30e d'action ANF Immobilier. 30 droits d'attribution d'actions ANF Immobilier donneront automatiquement droit à l'attribution d'une action ANF Immobilier.

Chaque actionnaire dont le nombre de droits d'attribution d'actions ANF Immobilier ne correspondra pas à un nombre entier d'actions ANF Immobilier pourra (i) céder les droits d'attribution formant rompus qui seront crédités sur son compte titres ou (ii) acquérir les droits d'attribution formant rompus lui permettant de demander l'attribution d'une action ANF Immobilier supplémentaire.

A cet effet, les droits d'attribution formant rompus seront admis aux négociations sur NYSE Euronext Paris du 26 mai 2011 (inclus) au 21 juin 2011 (inclus). Ils seront ensuite inscrits sur le compartiment des valeurs radiées pendant une période additionnelle de six mois.

Cette distribution a fait l'objet d'un prospectus ayant reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers n°11-143 en date du 5 mai 2011 (disponible sans frais au siège social d'Eurazeo et sur les sites internet de la Société www.eurazeo.com et de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org).

Enfin, l'Assemblée Générale a nommé le cabinet Mazars en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant en 2017 sur les comptes du dernier exercice clos. »

1.1.7 Communiqué de presse en date du 24 mai 2011 : « Attribution gratuite d'une action nouvelle pour 20 anciennes »

Le communiqué de presse du 24 mai 2011 est reproduit ci-dessous :

« Attribution gratuite d'une action nouvelle pour 20 anciennes

Le Directoire a décidé dans sa séance du 20 mai 2011 d'augmenter le capital social par incorporation de tout ou partie des bénéfices, réserves ou primes d'émission, de fusion ou d'apport et création de 2 900 267 actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 20 anciennes.

Les opérations d'attribution débuteront le 26 mai 2011

- Toutes les actions acquises avant le 26 mai 2011 bénéficieront de cette attribution ;
- Les actions nouvelles porteront jouissance courante ;
- Les actions nouvelles pourront revêtir, au choix des actionnaires, la forme nominative ou au porteur.

Les droits d'attribution ne seront pas négociables

- Chaque actionnaire recevra automatiquement sans frais un nombre entier d'actions à raison d'une action nouvelle pour 20 actions anciennes détenues au 25 mai 2011 ;
- Les actions correspondant aux droits formant rompus seront cédées sur le marché, Eurazeo prenant à sa charge les frais de négociation ;
- Les rompus feront l'objet d'un règlement en espèces dans les 30 jours qui suivent l'inscription sur le compte de l'actionnaire du nombre entier d'actions nouvelles attribuées.

Exemples

Un actionnaire qui possède 23 actions recevra automatiquement 1 action nouvelle (1 action nouvelle pour 20 anciennes) et sera indemnisé au titre de sa fraction d'action nouvelle correspondant aux 3 actions restantes formant rompus ; Un actionnaire qui possède 4 actions sera indemnisé au titre de sa fraction d'action nouvelle correspondant aux 4 actions formant rompus. »

1.1.8 Communiqué de presse de la société Europcar en date du 24 mai 2011 : « Europcar reçoit le Prix du meilleur dossier de financement pour 2010 décerné par le Club des Trente »

Le communiqué de presse du 24 mai 2011 est reproduit ci-dessous :

« Europcar, leader de la location de voitures en Europe, reçoit aujourd'hui le Prix du meilleur dossier de financement 2010 décerné par le Club des Trente pour le refinancement de la principale ligne de financement de sa flotte. Le Prix du Club des Trente couronne les meilleures opérations financières de l'année.

Europcar a lancé fin 2009 le projet de refinancement de sa ligne bancaire de 1,8 milliard d'euros mise en place en 2006. Cette ligne, à échéance mai 2011, finançait sa flotte dans ses quatre plus grands marchés d'Europe continentale (France, Allemagne, Espagne et Italie). Ce refinancement devait répondre à un double défi : limiter l'effet des conditions moins favorables prévalant sur les marchés suite à la crise financière, notamment en matière de taux d'avance, et préserver une grande souplesse d'utilisation du financement, indispensable à la forte variation saisonnière des besoins.

Au terme d'un travail approfondi d'analyse des solutions possibles, mené en étroite collaboration avec ses conseils et son actionnaire Eurazeo, Europcar a opté pour une combinaison innovante d'obligations et d'une ligne bancaire revolving senior. Le refinancement s'est effectué en 2 phases :

- émission d'obligations High-Yield en juin 2010, pour un montant de 250 millions d'euros, à échéance Août 2017 ;
- mise en place d'un financement bancaire senior (SARF – *Senior Asset Revolving Facility*) d'un montant de 1,3 milliard d'euros, structuré comme une titrisation privée, à échéance Août 2014.

Structurée comme une titrisation financée par 6 banques (Crédit Agricole CIB, Deutsche Bank, Société Générale, Royal Bank of Scotland, BNP Paribas et Natixis), la nouvelle ligne bancaire pourrait, sous certaines conditions, émettre des ABS (asset-backed securities) sur le marché. La documentation de cette ligne permet de la porter à 1,7 milliard d'euros par la participation de nouvelles banques.

Philippe Guillemot, Directeur-général du Groupe Europcar, a déclaré : « *Cette distinction prestigieuse par le Club des Trente consacre le succès d'un projet complexe, d'une grande importance pour le développement d'Europcar. La conception puis l'exécution de ce refinancement sont le fruit d'un travail en commun de plusieurs mois de nos équipes avec celles d'Eurazeo et de nos conseils. Notre nouveau financement répond aux objectifs que nous nous étions fixés, en matière de taux d'avance et de souplesse d'utilisation. Nous voulons remercier pour leur confiance les six banques qui participent au nouveau financement et les investisseurs qui ont souscrit à notre émission obligataire.* »

1.1.9 Communiqué de presse en date du 6 juin 2011 : « Eurazeo acquiert 45% de Moncler »

Le communiqué de presse du 6 juin 2011 est reproduit ci-dessous :

« Eurazeo acquiert 45% de Moncler »

Accélérer la croissance internationale de Moncler et capitaliser sur une marque de luxe mondiale

Eurazeo, Remo Ruffini, Carlyle et Brands Partner 2 annoncent la signature d'un accord d'acquisition par Eurazeo de 45% des parts du groupe de luxe Moncler, pour un montant de 418 millions d'euros. Remo Ruffini, Président et Directeur artistique, conservera 32% du capital et Carlyle 17,8%.

Le Groupe Moncler développe cinq marques : Moncler, Henry Cotton's, Marina Yachting, Coast Weber & Ahaus, et une licence 18CRR81 Cerruti. Fondée en 1952 à Grenoble, Moncler, à l'origine une marque technique spécialisée dans les doudounes, est aujourd'hui un leader dans le segment des vêtements de luxe. Moncler possède un réseau de 55 magasins en Europe, en Asie et en Amérique du Nord, ainsi qu'une activité très développée de vente à des magasins multimarques. Fort d'une croissance soutenue au cours des quatre dernières années, le Groupe a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 429 millions d'euros et emploie plus de 1000 salariés.

Eurazeo a la volonté de soutenir la stratégie de Remo Ruffini et de son équipe de direction : poursuite de l'expansion géographique notamment en Chine et aux Etats-Unis, ouverture de nouveaux magasins dans des emplacements d'exception, lancement des ventes en ligne, enrichissement de l'offre produits avec de nouvelles collections et un élargissement de la gamme, avec pour objectif de capitaliser sur la reconnaissance croissante de Moncler comme une marque de luxe globale. Le Groupe continuera par ailleurs à développer et exploiter pleinement le potentiel des autres marques.

Patrick Sayer, Président du Directoire d'Eurazeo, a déclaré : *« Cela fait longtemps que nous cherchions à investir dans le secteur du luxe et nous sommes ravis que la confiance que nous avons bâtie avec Moncler et ses actionnaires nous ait permis de saisir cette opportunité exceptionnelle d'investir dans une des plus belles marques du secteur. »*

Virginie Morgon, membre du Directoire d'Eurazeo, a ajouté : *« Nous sommes très heureux de devenir le premier actionnaire de Moncler, une opportunité d'investissement unique dans le secteur du luxe, avec une histoire riche et des perspectives de développement attractives. En tant que partenaire, nous soutiendrons Remo Ruffini et son équipe de direction afin d'accompagner Moncler dans son développement international et de renforcer son positionnement de marque de luxe mondiale. »*

Remo Ruffini, Président et Directeur artistique de Moncler, a commenté : *« Eurazeo partage totalement notre vision de long-terme et notre ambition d'installer Moncler comme une marque leader dans l'habillement de luxe. Eurazeo va contribuer, avec Carlyle à ses côtés, à renforcer l'entreprise, la soutenir dans sa stratégie et à saisir le plein potentiel des opportunités de croissance internationales qui s'offrent à nous. La cotation en bourse de la société demeurant un objectif stratégique, nous maintiendrons une veille active des marchés. »*

Marco de Benedetti, Co-Directeur de Carlyle Europe a dit : *« Nous sommes ravis de nous associer à Eurazeo pour soutenir Remo Ruffini et le Groupe Moncler dans leurs efforts pour exploiter pleinement le potentiel de croissance de son portefeuille de marques, renforcer et internationaliser l'entreprise. Nous sommes particulièrement fiers de la croissance que nous avons accompagnée durant ces trois dernières années au cours desquelles l'EBITDA a été multiplié par 2 et le nombre de magasins a augmenté significativement. Nous comptons poursuivre le développement de l'entreprise au travers de ce nouveau partenariat. »*

Détails de la transaction

La valeur d'entreprise du Groupe Moncler ressort à 1,2 milliard d'euros. Cette valeur d'entreprise représente un multiple de 12x l'EBITDA 2010. La conclusion de l'opération devrait intervenir au 3e trimestre 2011. »

1.1.10 Communiqué de presse en date du 17 juin 2011 : « Eurazeo acquiert OFI PRIVATE EQUITY »

Le communiqué de presse du 17 juin 2011 est reproduit ci-dessous :

« EURAZEO ACQUIERT OFI PRIVATE EQUITY

A la suite du communiqué de presse conjoint en date du 26 avril dernier, Eurazeo et OFI Private Equity annoncent que la MACIF, Olivier Millet et les autres principaux actionnaires d'OFI Private Equity Capital ont apporté la totalité de leurs participations détenues dans OFI Private Equity Capital (représentant 75 % des actions et 79 % des bons de souscription d'actions - BSA), sa société de gestion et son associé commandité en contrepartie de la remise d'actions nouvelles Eurazeo (représentant 3,7 % de son capital).

En conséquence, Eurazeo déposera ce jour un projet d'offre publique d'échange simplifiée visant les actions et les BSA d'OFI Private Equity Capital non détenus par Eurazeo auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) conformément à son Règlement général (l'Offre).

L'Offre, d'une durée de quinze jours de négociation, sera ouverte une fois la déclaration de conformité de l'AMF obtenue.

La parité d'échange de l'Offre sera identique à celle retenue dans le cadre des apports susvisés, à savoir 10 actions Eurazeo pour 54 actions de la société et 1 action Eurazeo pour 110 BSA de chaque catégorie.

Cette Offre sera suivie d'un retrait obligatoire en cas de franchissement du seuil de 95 % du capital et des droits de vote d'OFI Private Equity Capital. Si ce seuil n'est pas atteint, une fusion avec Eurazeo pourrait être proposée aux actionnaires d'OFI Private Equity Capital. »

1.1.11 Communiqué de presse en date du 28 juin 2011 : « Eurazeo accompagne le développement de Fonroche »

Le communiqué de presse du 28 juin 2011 est reproduit ci-dessous :

« EURAZEO ACCOMPAGNE LE DEVELOPPEMENT DE FONROCHE

Fonroche Energie, l'un des leaders de la production énergétique d'origine renouvelable en France, poursuit son développement dans le secteur des énergies renouvelables, et notamment dans l'industrie photovoltaïque. Dans ce domaine, Fonroche a notamment signé avec un pool de banques mené par le Crédit Agricole une facilité de 52 millions d'euros lui permettant de construire 20 MW de serres agricoles lesquelles vont, en plus de produire de l'énergie solaire, créer des emplois agricoles.

Fonroche négocie également la construction de centrales photovoltaïques dans plusieurs autres pays du monde, lui permettant ainsi de se développer rapidement malgré le coup de frein réglementaire donné à la filière en France. Par ailleurs, Fonroche a déjà signé plusieurs projets de construction de centrales électriques à base de biogaz, lui permettant ainsi d'étendre sa gamme d'énergies produites.

Eurazeo donne aujourd'hui à Fonroche des moyens supplémentaires pour se développer rapidement en lui apportant une 2e tranche pouvant aller jusqu'à 15 millions d'euros de fonds propres après un premier investissement de 25 millions d'euros en avril 2010. »

1.2 Capital social d'Eurazeo

A la date du présent document le capital social d'Eurazeo s'élève à 191.367.028 euros et est divisé en 62.743.286 actions, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

1.3 Nombre maximum de titres remis dans le cadre de l'Offre

Un maximum de 491.451 actions nouvelles Eurazeo pourra être émis dans le cadre de l'Offre en contrepartie de l'apport de tous les Titres non détenus par Eurazeo et à l'exception des actions autodétenues, étant entendu que ce chiffre maximum prend pour hypothèse qu'aucun BSA ne serait exercé².

1.4 Facteurs de risques liés à l'opération

Néant.

1.5 Fonds de roulement net d'Eurazeo

La Société atteste que, de son point de vue, avant et après prise en compte de la présente offre publique d'échange simplifiée d'Eurazeo sur OFI Private Equity Capital, son fonds de roulement net établi sur une base consolidée est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date de dépôt du présent document.

1.6 Capitaux propres et endettement

Les comptes consolidés d'Eurazeo au 31 décembre 2010 figurent à la section 4 du document de référence 2010.

Depuis le 31 décembre 2010, il n'y a eu, à la connaissance d'Eurazeo aucun changement significatif qui pourrait affecter le niveau des capitaux propres (hors résultat et hors effet de change) et de l'endettement de la société. L'impact de l'offre publique d'échange simplifiée d'Eurazeo sur OFI Private Equity Capital (cf. paragraphes 1.3 « Nombre maximum de titres remis dans le cadre de l'Offre » et 1.9 « Dilution ») n'est pas non plus de nature à les modifier de façon significative.

1.7 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission

Néant.

1.8 Dépenses liées à l'émission

Le montant global des frais exposés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, en ce compris notamment les frais d'intermédiaires, les honoraires et autres frais de conseils externes, financiers, juridiques, comptables ainsi que de tous experts et autres consultants et les frais de publicité et de communication est estimé à environ 550.000 euros, hors taxes.

² Dans l'hypothèse où l'ensemble des BSAs seraient exercés et que l'intégralité des Actions en résultant seraient apportées à l'Offre, 612.340 actions nouvelles Eurazeo additionnelles devront être émises.

1.9 Dilution

Dans l'hypothèse où 100 % des Actions et des BSAs non encore détenus directement ou indirectement par Eurazeo seraient apportés à l'Offre (à l'exception des 148.050 Actions autodétenues au 31 mai 2011), le nombre maximum d'actions nouvelles Eurazeo à émettre par l'Initiateur s'élèverait à un total de 491.451 actions, ce qui représenterait 0,77 % du capital social et 0,63 % des droits de vote d'Eurazeo à l'issue de la réalisation de cette augmentation de capital³.

Dans l'hypothèse où 100 % des actions et des BSAs émis par OFI PEC et non encore détenus par Eurazeo seraient apportés à l'Offre (à l'exception des actions autodétenues), l'Offre aurait pour impact, sur les comptes consolidés de l'exercice 2010 une diminution de l'ordre de 0,2% par rapport aux capitaux propres part du Groupe par action au 31 décembre 2010 et de l'ordre de 0,1% par rapport aux capitaux propres (y compris intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle et intérêts relatifs au fonds de « Limited Partnership ») par action au 31 décembre 2010. Sur ces mêmes bases, l'impact de l'Offre sur le résultat net et l'ANR par action Eurazeo de l'exercice 2010 serait négligeable.

1.10 Informations complémentaires (relatives aux conseillers, rapports des experts)

1.10.1 *Rapport du Commissaire aux apports*

Monsieur Dominique Ledouble a été désigné en qualité de commissaire aux apports, en application des articles L. 225-147, R. 225-7, R. 225-8 et R. 225-136 du Code de commerce, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 3 mai 2011. Il a rendu un rapport déposé au greffe du Tribunal de commerce de Paris le 8 juin 2011, ainsi qu'une lettre adressée au Président du Directoire d'Eurazeo le 10 juin 2011, concluant que la valeur d'apport s'élevant à un montant total de 103.638.632 euros n'était pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté était au moins égal à la valeur au nominal des actions à émettre augmentée de la prime d'apport.

1.10.2 *Rapport de l'expert indépendant*

Le rapport de l'expert indépendant désigné par OFI Private Equity Capital est reproduit dans la note en réponse.

³ Sur la base d'un nombre total de 62.743.286 actions et de 77.297.624 droits de vote au 16 juin 2011.

1.10.3 Rapport des commissaires aux comptes en application de l'article L. 225-148 du Code de commerce

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conditions et les conséquences de l'augmentation de capital à l'effet de rémunérer les actions et les bons de souscriptions d'actions de la société OFI Private Equity Capital apportés à l'offre publique d'échange simplifiée

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Eurazeo (ci-après la « Société ») et en application des dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les conditions et les conséquences de l'augmentation de capital à l'effet de rémunérer les actions et les bons de souscriptions d'actions de la société OFI Private Equity Capital, apportés à l'offre publique d'échange simplifiée initiée par votre Société (« l'Offre »). Ce rapport est inséré dans le document d'information prévu à l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF (le document « Autres Informations ») préparé à l'occasion de cette émission et portant sur les caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société.

L'Assemblée générale du 7 mai 2010, dans sa 30ème résolution, avait délégué au directoire sa compétence pour augmenter le capital social d'un montant nominal maximal de 100 000 000 euros, en rémunération d'une offre publique d'échange initiée par la Société, pour une durée de 26 mois. Le directoire de votre Société, dans sa séance du 16 juin 2011, a décidé de faire usage de cette délégation à l'effet de procéder à l'émission d'actions de votre Société en rémunération des titres apportés à l'Offre.

Il nous appartient de donner notre avis sur les conditions de l'émission et ses conséquences sur la situation de l'actionnaire appréciée par rapport aux capitaux propres consolidés et au résultat net par action.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à contrôler les informations données dans le document « Autres Informations » émis à l'occasion de cette opération et décrivant les conditions et conséquences de l'émission sur la situation de l'actionnaire appréciée par rapport aux capitaux propres consolidés et au résultat net par action de la Société.

Les conditions de l'émission et ses conséquences sur la situation de l'actionnaire appréciée par rapport aux capitaux propres consolidés et au résultat net par action de la Société, telles qu'elles sont présentées, n'appellent pas d'observation de notre part.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 6 juillet 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Rémi Didier

Guillaume Potel

Isabelle Massa

2 PERSONNES RESPONSABLES

2.1 Responsable du document

Monsieur Patrick Sayer, Président du Directoire d'Eurazeo

2.2 Pour Eurazeo

« J'atteste que le présent document, qui incorpore par référence le document de référence déposé sous le numéro D.11-0331 auprès de l'AMF, et qui sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédent l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n°2006-07 dans le cadre de l'offre publique d'échange simplifiée initiée par Eurazeo et visant les actions et les bons de souscription d'actions de la société OFI Private Equity Capital. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Patrick SAYER

Président du Directoire

Eurazeo

2.3 Responsables du contrôle des comptes

2.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

Renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 14 mai 2008, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Mazars

Nommé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 18 mai 2011, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

2.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

M. Étienne Boris

Renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 14 mai 2008, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

M. Patrick de Cambourg

Nommé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 18 mai 2011, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.